

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 10 rabiaa II 1448 – 22 septembre 2026

169^{ème} année

N° 94

Sommaire

Décrets et arrêtés

Présidence du Gouvernement

Arrêtés de la commission nationale de lutte contre le terrorisme portant gel
de biens et de ressources économiques 1895

Ministère de la Défense Nationale

Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'Hôpital militaire
principal d'instruction de Tunis 1895

Ministère de l'Intérieur

Nomination d'administrateurs généraux 1895
Nomination d'administrateurs en chef 1896

Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger

Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à
l'étranger du 22 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du
concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en
chef principal du corps technique commun des administrations publiques au
ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens 1897
Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à
l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur
dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps
technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 1899

Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens	1899
Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique appartenant au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026	1901
Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste en chef au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques au titre de l'année 2026	1902
Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques au titre de l'année 2026	1902
Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères au titre de l'année 2026	1903
Ministère du Commerce et du Développement des Exportations	
Nomination d'un chef de service	1904
Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie	
Arrêté conjoint du ministre chargé à titre temporaire de diriger le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, de la ministre des finances et du ministre du commerce et du développement des exportations du 22 septembre 2026, fixant le stock de régulation du lait frais stérilisé et de la période de haute lactation pour l'année 2026 et la période de bénéfice des centrales laitières de la prime de stockage pour l'année 2026.....	1904
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime	
Nomination d'un chef de cellule	1904
Ministère de l'Education	
Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général-expert en éducation du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025	1905
Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général de l'enseignement préparatoire et secondaire du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025	1905
Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal de l'enseignement préparatoire et secondaire du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025	1906
Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général émérite en éducation du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025	1906

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général des écoles primaires du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025	1907
Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal des écoles primaires du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025	1907
Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025	1908
Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025	1908
Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025	1909
Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.....	1909
Nomination d'un directeur	1910
Nomination de sous-directeurs	1910
Nomination de chefs de services	1911
Cessation de fonctions.....	1912

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 9 septembre 2026, portant délégation de signature	1912
Nomination d'un directeur des études et des stages, vice-doyen	1913
Nomination d'un directeur des études, directeur adjoint	1913
Nomination de directeurs des stages	1913
Nomination d'un chef de service.....	1913
Nomination d'un maître de conférences	1913
Cessation de fonctions.....	1913
Nomination d'administrateurs généraux	1913

Ministère de l'Équipement et de l'Habitat

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'un ingénieur principal du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2026 à l'Agence urbaine du Grand Tunis.....	1914
Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement de techniciens du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 à l'Agence urbaine du Grand Tunis.....	1915
Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 à l'Agence urbaine du Grand Tunis	1915

Ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées

Arrêté de la ministre de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'animateurs des jardins d'enfants du corps des animateurs des jardins d'enfants au profit du ministère de l'intérieur.....	1916
--	------

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par arrêté de la commission nationale de lutte contre le terrorisme n° 2026-12 du 16 septembre 2026.

Sont gelés pour une période de six mois renouvelables, les biens et ressources économiques du nommé Mohamed Yassine Achour Chouchen, né le 10/09/1999, domicilié à Route Msaken Ksibet Sousse de nationalité tunisienne, détenteur de carte d'identité nationale n° *****774.

Par arrêté de la commission nationale de lutte contre le terrorisme n° 2026-13 du 16 septembre 2026.

Sont gelés pour une période de six mois renouvelables, les biens et ressources économiques du nommé Abdelghani Rwouimia, né le 28/05/1990, domicilié à Sakkiet Sidi Youssef le Kef, de nationalité tunisienne, détenteur de carte d'identité nationale n° *****370.

Par arrêté de la commission nationale de lutte contre le terrorisme n° 2026-14 du 16 septembre 2026.

Sont gelés pour une période de six mois renouvelables, les biens et ressources économiques du nommé Moez Mahjoubi, né le 10/02/1985, domicilié à El Ksar Tajerouine le Kef, de nationalité tunisienne, détenteur de carte d'identité nationale n° *****451.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 22 septembre 2026.

Docteur Ridha Dhaoui est nommé membre représentant les médecins de libre pratique au conseil d'administration de l'Hôpital militaire principal d'instruction de Tunis, et ce, en remplacement du docteur Majdi Noureddine Mahresi.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 9 septembre 2026.

Les administrateurs en chef de l'intérieur dont les noms suivent sont nommés au grade d'administrateur général de l'intérieur appartenant au corps administrative de l'intérieur à compter du 24 août 2026:

- Sana Hdhiri,
- Ramzi Beldi,
- Mourad Issaoui,
- Mondher Bahrini,
- Hasna Ben Rhouma,
- Hamida Ben Afia,
- Rim Daya,
- Najla Tkitek,
- Samir Rayes,
- Mahbouba Rahrah,
- Yosr Ben Nasri,
- Radhoune Fkih,
- Mohamed Nafaa Abidli,
- Lazher Hamdi,
- Hinda Akermi,
- Imed Bjaoui,
- Anis Azzouzi,
- Riadh Chayada,
- Houda Majdoub,
- Sarra Othmeni,
- Salwa Gabsi,
- Lotfi Boudhalaa,
- Ibtisem Chamssi,
- Abdsalem Kahri,
- Abdessatar Omri,
- Zied Bouri,
- Amine Bouzidi,
- Ahmed Nourddine Majaat,
- Majid Touati,
- Monji Ben Issa,
- Tarek Zormeni,

- Adel Aguerbaoui,
- Nasri Chalbi,
- Raouf Jadli,
- Faten Abidi,
- Monji Hnichi,
- Fathi Debich,
- Rafla Bessidi,
- Slim Chatti,
- Borhen Ouesleti,
- Nassira Hamchi,
- Dyaeddine Gzara,
- Mohamed Oueled Ali,
- Mohamed Ali Baughrara,
- Fathi Akrouit,
- Abdelwaheb Msaadi,
- Fayrouze Barkia,
- Radhia Mbarki,
- Sami Ben Hnya,
- Aida Sadkaoui,
- Amel Mornegui,
- Hind Bouzid.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 14 septembre 2026.

Les administrateurs conseillers de l'intérieur dont les noms suivent sont nommés au grade d'administrateur en chef de l'intérieur appartenant au corps administratif de l'intérieur à compter du 7 septembre 2026:

- Amel Chrif,
- Mohamed Ali Khleifii,
- Sami Ghabi,
- Hédi Ajili,
- Jamel Oueslati,
- Kais Ayechi,
- Mohamed Dhaoui,
- Salah Khalloufi,
- Jawher Ben Aziza,
- Nouredine Boudhalaa,
- Nabil Shili,
- Chadia Mbarek,
- Meher Derbel,
- Hafedh Jandoubi,
- Haykel Rajhi,

- Zied Ftouhi,
- Sami Khrouf,
- Majdi Ben Hamza,
- Jouda Ferchichi,
- Neji Ben Mansour,
- Aroussi Dhief,
- Belgacem Ayari,
- Ayoub Aloui,
- Neila Salah,
- Fethi Hkimi,
- Asma Belhaj,
- Habiba Mathlouthi,
- Leila Tarabelsi,
- Nabila Khmiri,
- Naïma Added,
- Henda Ayed,
- Sami Akermi ,
- Mohamed Hassen Chawechi ,
- Monia Salhi,
- Haroun Ayouni,
- Khaled Dhaouedi,
- Slim Saïdi,
- Sonia Madhi,
- Saïda Hanachi,
- Oulfa Kahli,
- Sleh Bettibi,
- Mounji Zribi,
- Bechir Souid,
- Kadour Brahmi,
- Outhmen Abidi,
- Mourad Chaabeni,
- Haykel Dhmid,
- Raja Berrich,
- Sami Dhwefli,
- Bechir Daghehssni,
- Ala Guessmi,
- Nejeh Bribri,
- Rim Chebbi,
- Hatem Ben Arfa,
- Sami Belhssan,
- Mehrez Zeyri,
- Sami Hawet,
- Zouheir Karroubi,

- Neila Amri,
- Hayet Werdi,
- Zeineb Lakhel,
- Issam Zerii,
- Ali Belhaj Ali,
- Ali Braïk,
- Mahmoud Bennacer,
- Walid Abid.

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
MIGRATION ET DES
TUNISIENS A L'ETRANGER**

Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019.

Arrête :

Article premier – Peuvent être candidats au concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques, les techniciens en chef ayant au moins cinq (5) ans d'ancienneté dans ce grade à la date de clôture de la liste des candidatures.

Art. 2 - Le concours interne sur dossiers susvisé est ouvert par arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, cet arrêté fixe :

- la date d'ouverture du concours,

- la date de début de l'inscription des candidatures à distance,
- le nombre de postes à pourvoir,
- La date de clôture de la liste des candidatures à distance.

Art. 3 - Le concours susvisé est supervisé par un jury dont la composition est fixée par arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Le jury est chargé de :

- Etudier les dossiers des candidats,
- Proposer la liste des candidats autorisés à concourir,
- Classer les candidats par ordre de mérite,
- Proposer la liste des candidats définitivement admis.

Art. 4 - Les candidats au concours doivent s'inscrire à distance sur le site concours du ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger « www.concoursinterne.diplomatie.gov.tn » dans un délai ne dépassant pas la date de clôture des inscriptions de candidature à distance, et joindre une copie électronique des pièces suivantes dans les cases appropriées sur le site susmentionné :

- Un curriculum vitae avec une photo récente,
- des copies des diplômes scientifiques supérieurs au niveau exigé pour le recrutement dans le grade actuel du candidat,
- des copies des attestations ou documents justifiant la participation à des sessions de formations organisées ou autorisées par l'administration au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures à distance.
- Un rapport rédigé par le candidat ne dépasse pas trente (30) pages décrivant les activités réalisées au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures à distance en mentionnant les problématiques et les propositions d'amélioration, accompagné des observations de son supérieur hiérarchique direct.
- des copies des attestations ou documents justifiant la présentation de conférences ou l'animation des sessions de formations organisées ou autorisées par l'administration au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures à distance.
- Des copies des travaux de recherche ou de publications en relation avec les domaines d'activité, publiés sous forme de livres ou d'articles dans des revues scientifiques au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures à distance.

L'administration est tenue de compléter les dossiers des candidats avec les documents suivants :

- Une copie de l'arrêté de recrutement,
- Une copie de l'arrêté de nomination dans le grade actuel,
- Un relevé de service,
- des copies des l'arrêté des sanctions disciplinaires durant les cinq dernières années précédant la date de clôture de la liste des candidatures à distance ou d'une attestation justifiant l'exempt du dossier administratif du candidat de toute sanction disciplinaire,
- une note d'évaluation variant de zéro (0) à vingt (20) attribuée par le supérieur hiérarchique direct au candidat en tenant compte de:

* L'évaluation des compétences de l'agent selon sa fiche de poste,

* L'évaluation des travaux réalisés et les résultats obtenus durant des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures à distance,

Est rejeté obligatoirement toute demande de candidature non enregistrée au site des concours susmentionné ou ne contenant pas le rapport du candidat.

Art. 5 - Le jury du concours procède à l'évaluation des dossiers des candidats et attribue à chaque candidat une note variant entre zéro (0) et vingt (20), conformément aux critères fixées dans le tableau suivant:

Critères		Nombre maximum des points	Total
Dossier administratif	Ancienneté générale	10	45
	Ancienneté dans le grade	15	
	Diplôme scientifique	7	
	Emploi fonctionnel	8	
	assiduité	5	
Rapport d'activité	Forme et méthodologie	5	45
	Travaux réalisés	25	
	Problématiques et propositions	15	
Formation, recherches et publications	Conférences ou animation de sessions de formations	2 points pour chaque conférence ou session de formation avec plafond de 4 points	10
	Participation à des formation	0,5 point pour chaque session de formation avec plafond de 2 points	
	Travaux de recherches et publications	2 points pour chaque travail de recherche ou publication avec plafond de 4 points	
Total général			100

Art. 6 - Le jury du concours procède au classement des candidats par ordre de mérite selon le total des points obtenus calculé comme suit :

L'évaluation	Les points
La note attribuée par le jury du concours	20
La note attribuée par le supérieur hiérarchique	20
Total	40

En cas d'égalité, la priorité est accordée au plus ancien dans le grade, et si cette ancienneté est la même, la priorité est accordée au plus âgé.

Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis s'il n'a pas obtenu au moins 20 points.

Art. 7 - La liste des candidats définitivement admis au concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques, est arrêtée par le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Art. 8 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger

Mohamed Ali Nafti

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, le 16 octobre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - L'inscription des candidatures à distance et l'inclusion d'une copie électronique de dossier de candidature sur le site concours du ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger « <https://concoursinterne.diplomatie.gov.tn> » est ouvert à compter du 22 septembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 2 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger

Mohamed Ali Nafti

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019.

Arrête :

Article premier – Peuvent être candidats au concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques, les agents techniques justifiant d'au moins cinq (5) ans d'ancienneté dans ce grade à la date de clôture de la liste des candidatures.

Art. 2 - Le concours interne sur dossiers susvisé est ouvert par arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, cet arrêté fixe :

- la date d'ouverture du concours,
- la date de début de l'inscription des candidatures à distance,
- le nombre de postes à pourvoir,
- La date de clôture de la liste des candidatures à distance.

Art. 3 - Les candidats au concours interne sur dossier susvisé doivent s'inscrire à distance sur le site concours du ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger « www.concoursinterne.diplomatie.gov.tn » dans un délai ne dépassant pas la date de clôture des inscriptions de candidature à distance, et joindre une copie électronique des pièces suivantes dans les cases appropriées sur le site susmentionné :

- Un curriculum vitae avec une photo récente,
- des copies du diplôme scientifique supérieur au niveau exigé pour le recrutement au grade actuel du candidat,
- des copies des attestations ou documents justifiant la participation à des sessions de formations organisées ou autorisées par l'administration au cours des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures.

L'administration est tenue de compléter les dossiers des candidats avec les documents suivants:

- Une copie de l'arrêté de recrutement,
- Une copie de l'arrêté de nomination dans le grade actuel,

- Un relevé de service,

- des copies des l'arrêté des sanctions disciplinaires durant les cinq dernières années précédant la date de clôture de la liste des candidatures ou d'une attestation justifiant l'exempt du dossier administratif du candidat de toute sanction disciplinaire,

- une note d'évaluation variant de zéro (0) à vingt (20) attribuée par le supérieur hiérarchique direct au candidat en tenant compte, le cas échéant de:

- L'évaluation des compétences de l'agent selon sa fiche de poste,

- L'évaluation des travaux réalisés et les résultats obtenus durant des deux années précédant la date de clôture de la liste des candidatures.

Art. 4 - Le concours susvisé est supervisé par un jury dont la composition est fixée par arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Le jury est chargé de :

- Etudier les dossiers des candidats,
- Proposer la liste des candidats autorisés à concourir,
- Classer les candidats par ordre de mérite,
- Proposer la liste des candidats définitivement admis.

Art. 5 - Le jury du concours susmentionné procède à l'évaluation des dossiers des candidats et attribue à chaque candidat une note variant entre zéro (0) et vingt (20), conformément aux critères fixées dans le tableau suivant :

Critères		Nombre maximum des points	Total
Dossier administratif	Ancienneté générale	20	80
	Ancienneté dans le grade	30	
	Diplôme scientifique dépassant au niveau exigé pour le recrutement au grade actuel	20	
	Assiduité	10	
	Participation à des formation	2 points pour chaque session de formation avec plafond de 10 sessions	20
Total général			100

Art. 6 - Le jury du concours procède au classement des candidats par ordre de mérite selon le total des points obtenus calculé comme suit :

L'évaluation	Les points
La note attribuée par le jury du concours	20
La note attribuée par le supérieur hiérarchique	20
Total	40

En cas d'égalité, la priorité est accordée au plus ancien dans le grade, et si cette ancienneté est la même, la priorité est accordée au plus âgé.

Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis s'il n'a pas obtenu au moins 20 points.

Art. 7 - La liste des candidats définitivement admis au concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques, est arrêtée par le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Art. 8 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

*Le ministre des affaires étrangères, de la
migration et des tunisiens à l'étranger*

Mohamed Ali Nafti

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique appartenant au corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique appartenant au corps technique commun des administrations publiques au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, le 16 octobre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique appartenant au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - L'inscription des candidatures à distance et l'inclusion d'une copie électronique de dossier de candidature sur le site concours du ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger <https://concoursinterne.diplomatie.gov.tn> est ouvert à compter du 22 septembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 2 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

*Le ministre des affaires étrangères, de la
migration et des tunisiens à l'étranger*

Mohamed Ali Nafti

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste en chef au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques au titre de l'année 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier du corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, tel que complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du ministre des affaires étrangères de la migration et des tunisiens à l'étranger du 2 janvier 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste en chef au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques, tel que modifié par l'arrêté du 26 juin 2026.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, le 16 octobre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste en chef au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - L'inscription des candidatures à distance et l'inclusion d'une copie électronique de dossier de candidature sur le site concours du ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger <https://concoursinterne.diplomatie.gov.tn> est ouvert à compter du 22 septembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 2 octobre 2026.

Art. 5 - le présent arrêté abroge l'arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 26 juin 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste en chef au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques au titre de l'année 2026.

Art. 6 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger

Mohamed Ali Nafti

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques au titre de l'année 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier du corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, tel que complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du ministre des affaires étrangères de la migration et des tunisiens à l'étranger du 2 janvier 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques, tel que modifié par l'arrêté du 26 novembre 2024.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, le 16 octobre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à (1) un seul poste.

Art. 3 - L'inscription des candidatures à distance et l'inclusion d'une copie électronique de dossier de candidature sur le site concours du ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger « <https://concoursinterne.diplomatie.gov.tn> » est ouvert à compter du 22 septembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 2 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrête abroge l'arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 26 juin 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps des analystes et des techniciens de l'informatique dans les administrations publiques au titre de l'année 2026.

Art. 6 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger

Mohamed Ali Nafti

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères au titre de l'année 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 91-1079 du 22 juillet 1991, fixant le statut particulier du corps du personnel administratif et technique du ministère des affaires étrangères, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 2 janvier 2024, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères, tel que modifié par l'arrêté du 26 novembre 2024.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger, le 16 octobre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - L'inscription des candidatures à distance et l'inclusion d'une copie électronique de dossier de candidature sur le site concours du ministère des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger « <https://concoursinterne.diplomatie.gov.tn> » est ouvert à compter du 22 septembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 2 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrête abroge l'arrête du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger du 26 juin 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur financier central des affaires étrangères au titre de l'année 2026.

Art. 6 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

Le ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger

Mohamed Ali Nafti

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

**MINISTERE DU COMMERCE
ET DU DEVELOPPEMENT DES
EXPORTATIONS**

Par arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 11 septembre 2026.

Monsieur Yacine Laabidi, commissaire de police de la classe supérieure, est chargé des fonctions de chef de service du suivi des produits agricoles et industriels à la sous-direction du suivi et des enquêtes à l'observatoire national de l'approvisionnement et des prix à la direction générale de la concurrence et des enquêtes économiques au ministère du commerce et du développement des exportations.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES
MINES ET DE L'ENERGIE**

Arrêté conjoint du ministre chargé à titre temporaire de diriger le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, de la ministre des finances et du ministre du commerce et du développement des exportations du 22 septembre 2026, fixant le stock de régulation du lait frais stérilisé et de la période de haute lactation pour l'année 2026 et la période de bénéfice des centrales laitières de la prime de stockage pour l'année 2026.

Le ministre chargé à titre temporaire de diriger le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, la ministre des finances et le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 99-658 du 22 mars 1999, portant institution d'un stock de régulation du lait frais stérilisé, tel que modifié et complété par les textes subséquents, notamment le décret n° 2013-4031 du 20 septembre 2013, notamment ses articles premier et 7 bis.

Arrêtent :

Article premier - Le stock de régulation du lait frais stérilisé est fixé à 19.8 millions de litres pour l'année 2026. La période de haute lactation s'étale du 1^{er} mars au 31 août 2026.

Art. 2 - La période de bénéfice des centrales laitières de la prime de stockage du lait frais stérilisé pour l'année 2026 est fixée du 1^{er} mars au 31 décembre 2026.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

Le ministre chargé à titre temporaire de diriger le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie

Slah Zouari

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

La ministre des finances

Michket Slama Khaldi

Le ministre du commerce et du développement des exportations

Samir Abid

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PECHE MARITIME**

Par arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 14 septembre 2026.

Monsieur Mohamed Chamseddine Harrabi, ingénieur général, est chargé des fonctions de chef de la cellule de planification prospective en eau au bureau de la planification et des équilibres hydrauliques au cabinet du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime.

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général-expert en éducation du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date la loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-296 du 13 février 2017, portant statut particulier du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation du 26 juillet 2018, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général-expert en éducation.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 4 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général-expert en éducation du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cinq (5) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 9 octobre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 4 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général de l'enseignement préparatoire et secondaire du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-296 du 13 février 2017, portant statut particulier du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation du 26 juillet 2018, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général de l'enseignement préparatoire et secondaire.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 4 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général de l'enseignement préparatoire et secondaire du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à onze (11) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 9 octobre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 4 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal de l'enseignement préparatoire et secondaire du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-296 du 13 février 2017, portant statut particulier du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 8 avril 2004, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires, tel que modifié par l'arrêté du 2 mai 2011.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 4 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal de l'enseignement préparatoire et secondaire du corps de l'inspection pédagogique de l'enseignement préparatoire et secondaire du ministère de l'éducation.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à huit (8) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 9 octobre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 4 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général émérite en éducation du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-297 du 13 février 2017, portant statut particulier du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation du 26 juillet 2018, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général émérite en éducation.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 4 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général émérite en éducation du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cinq (5) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 9 octobre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 4 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général des écoles primaires du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-297 du 13 février 2017, portant statut particulier du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation du 26 juillet 2018, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général des écoles primaires.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 4 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur général des écoles primaires du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à vingt-quatre (24) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 9 octobre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 4 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal des écoles primaires du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret gouvernemental n° 2017-297 du 13 février 2017, portant statut particulier du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation et de la formation du 8 avril 2004, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal des écoles primaires, tel que modifié par l'arrêté du 2 mai 2011.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 4 novembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'inspecteur principal des écoles primaires du corps de l'inspection pédagogique des écoles primaires du ministère de l'éducation.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à dix (10) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 9 octobre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 4 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation du 13 juin 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 15 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 20 novembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 15 novembre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation du 18 février 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date l'arrêté du 10 décembre 2018.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 15 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quinze (15) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 20 novembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 15 novembre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation du 18 février 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date l'arrêté du 10 décembre 2018.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 15 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trente-quatre (34) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 20 novembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 15 novembre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'éducation du 18 septembre 2026, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2025.

Le ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date loi n° 2025-17 du 12 décembre 2025, portant loi de finances pour l'année 2026,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation du 18 février 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date l'arrêté du 10 décembre 2018.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'éducation, le 15 décembre 2026 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trente-six (36) postes.

Art. 3 - Le dernier délai du dépôt des dossiers de candidature est fixé au 20 novembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 15 novembre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 18 septembre 2026.

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Hassen Amiri, administrateur général de l'éducation, est chargé des fonctions de directeur de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 14 septembre 2026.

Monsieur Farid Malki, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de directeur de filiale régionale de l'école de la deuxième chance au commissariat régional de l'éducation de Béja.

En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 2022-932 du 7 décembre 2022, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Madame Rabiaa Gannouni, conseiller principal en information et en orientation scolaire et universitaire, est chargée des fonctions de sous-directeur de l'évaluation et de la qualité à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Mongi Bouslimi, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation au cycle préparatoire et à l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Ridha Boulahmi, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves au cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Taieb Khemiri, professeur émérite des écoles primaires, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Abdallah Abid, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Elasaad Haamdi, administrateur conseiller de l'éducation, est chargé des fonctions de sous-directeur des technologies de l'information et de la communication à la direction de l'évaluation, de la qualité et des technologies de l'information et de la communication au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Wajih Lejri, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation au cycle préparatoire et à l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Zied Akremi, professeur principal émérite, est chargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Riadh Lassoued, professeur principal émérite classe exceptionnelle, est chargé des fonctions de sous-directeur des ressources humaines au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Gabès.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Madame Olfa Barhoumi, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de chef du centre régional de maintenance à Gafsa au centre national de maintenance au ministère de l'éducation.

En application des dispositions de l'article 16 du décret gouvernemental n° 2019-526 du 17 juin 2019, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Mahdi Aridhi, analyste central, est chargé des fonctions de chef du bureau d'ordre au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Kaies Ismail, technicien principal, est chargé des fonctions de chef du bureau du secrétariat permanent de la commission des marchés au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Khaled Bargougui, technicien en chef, est chargé des fonctions de chef du bureau du secrétariat permanent de la commission des marchés au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Montassar Baccari, professeur hors classe émérite des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service des affaires des élèves du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Madame Monia Khemiri, professeur hors classe émérite des écoles primaires, est chargée des fonctions de chef de service de l'enseignement et de la formation du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Jendouba.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Imed Fakheth, professeur émérite classe exceptionnelle des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service de l'enseignement et de la formation du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Monsieur Baghdadi Raddaoui, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service de l'évaluation et des examens scolaires du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Mademoiselle Jannet Radaoui, administrateur conseiller de l'éducation, en qualité de chef de service de la gestion du personnel des écoles primaires au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Gafsa.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 22 septembre 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Marwa Taleb, ingénieur en chef, en qualité de chef du centre régional de maintenance à Gafsa au centre national de maintenance au ministère de l'éducation.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 9 septembre 2026, portant délégation de signature.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifiée et notamment la loi n° 2017-38 du 2 mai 2017,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-827 du 28 juillet 2017,

Vu le décret n° 2026-82 du 29 mai 2026, chargeant Monsieur Mhemmed Gandour, professeur d'enseignement supérieur des fonctions de président de l'Université de Kairouan, à compter du 9 janvier 2026,

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifiée et notamment la loi n° 2017-38 du 2 mai 2017 et aux dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature, et aux dispositions du décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment le décret gouvernemental n° 2017-827 du 28 juillet 2017, Monsieur Mhemmed Gandour, professeur de l'enseignement supérieur et président de l'université de Kairouan, est habilité à signer par délégation du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique:

- Tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions concernant le personnel d'enseignement et de recherche, à l'exception des textes à caractère réglementaire,

- Les arrêtés relatifs aux sanctions disciplinaires du premier degré concernant le personnel d'enseignement et de recherche,

- Les ordres de missions effectuées par les enseignants chercheurs relevant de l'université et le personnel administratif et technique, ainsi que les mémoires de régularisation des ordres de mission, à l'exception des doyens et directeurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

- Les arrêtés d'octroi des subventions de recherche au profit des enseignants chercheurs,

- Les décisions d'octroi des subventions à diverses associations,

- Les attestations de bourses d'alternance et les ordonnances d'acquisition des titres de transport pour les étudiants concernés.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 9 janvier 2026.

Tunis, le 9 septembre 2026.

*Le ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique*

Mondher Belaid

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 juillet 2026.

Madame Nadia Boudidah Falfoul, maître-assistant de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de directeur des études et des stages, vice-doyen à la Faculté des lettres et des sciences humaines de Kairouan, à compter du 20 octobre 2025.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 juillet 2026.

Madame Yosra Essid, maître-assistant de l'enseignement supérieur, est chargée des fonctions de directeur des études, directeur adjoint à l'Institut supérieur d'informatique et de gestion de Kairouan, à compter du 3 janvier 2026.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 juillet 2026.

Madame Ines Ben Jaafer, maître de conférences, est chargée des fonctions de directeur des stages, à l'Ecole supérieure de commerce de Tunis à compter du 22 décembre 2025.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 juillet 2026.

Monsieur Mohamed Sahbi Nakhli, maître de conférences, est chargé des fonctions de directeur des stages, à l'Institut supérieur d'informatique et de gestion de Kairouan à compter du 3 janvier 2026.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 9 septembre 2026.

Madame Nouha Bennaceur épouse Rachdi, technicien supérieur major de la santé publique, est chargée des fonctions de directeur adjoint d'établissement des œuvres universitaires de la catégorie (A) au restaurant universitaire Ibn Arafa à Gafsa.

En application des dispositions de l'article 4 (bis) du décret n° 95-2281 du 13 novembre 1995, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 août 2026.

Monsieur Karim Kriaa, maître assistant de l'enseignement supérieur, est nommé dans le grade de maître de conférences en génie chimique au Centre de recherches et des technologies de l'énergie de Borj Cedria à compter du 5 octobre 2024.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 juillet 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Sameh Malek, maître-assistant de l'enseignement supérieur, en qualité de directeur des stages, à l'Ecole supérieure de commerce de Tunis à compter du 1^{er} août 2025.

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 9 septembre 2026.

Les administrateurs en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dont les noms suivent sont nommés dans le grade d'administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique:

- Awatef Ayari,
- Khawla Ketiti,
- Abdelkader Bouzidi,
- Mohamed Kammoun,
- Majdi Ksouri,
- Olfa Dallel,
- Basma Taleb,

- Nassim Souissi,
- Béchir Boukraa,
- Mohamed Rahali,
- Houda Ayedi,
- Leila Thour,
- Nizar Kriaa,
- Mohamed Salah Ghali,
- Mahmoud Saffari,
- Amira Khouaja épouse Bennour,
- Adel Ben Ftima,
- Walid Aafi,
- Laith Aloui,
- Rafika Hamdaoui,
- Nadia Mbazia,
- Fadia Zouch épouse Krichen,
- Kamilia Torki,
- Mohamed Yaakoub,
- Belgacem Chatti,
- Sameh Aloui,
- Khalifa Baghdadi,
- Yosra Khatrchi,
- Mohamed Naceur Bettoumi,
- Abdallah Abbes,
- Riadh Saoudi,
- Jihed Abidi,
- Rim Tlili,
- Nader Kraiem,
- Rim Gofrache,
- Adel Bouzaïene,
- Mustapha Hedhli,
- Thouraya Sbaa,
- Moez Mestiri,
- Joubéir Sallemi,
- Aziza Fertani,
- Wassim Ayedi,
- Ines Ayari épouse Razgui,
- Omrane Belakhder,
- Houda Saadaoui,
- Nessrine Hachicha,
- Rim Bibani,

- Yosra Ben Aribi,
- Nouredine Chartaoui,
- Mounir Khoueldi,
- Salma Ayech,
- Salma Bouchiira,
- Abdelaziz Ben Khalifa,
- Lotfi Atrech,
- Imen Chaouachi,
- Yomna Ltifi,
- Sami Ajmi,
- Anissa Ayari,
- Mahmoud Rekik,
- Hosni Bejaoui.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'HABITAT**

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'un ingénieur principal du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au titre de l'année 2026 à l'Agence urbaine du Grand Tunis.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 95-108 du 25 décembre 1995, portant création de l'Agence urbaine du Grand Tunis,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, portant statut particulier du corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'infrastructure du 11 novembre 2020, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs principaux au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont complété.

Arrête:

Article premier - Est ouvert à l'Agence urbaine du Grand Tunis, le 30 novembre 2026 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'un ingénieur principal spécialité génie civil du corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 30 octobre 2026 au siège de l'Agence urbaine du Grand Tunis.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

*Le ministre de l'équipement et de
l'habitat*

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement de techniciens du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 à l'Agence urbaine du Grand Tunis.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 95-108 du 25 décembre 1995, portant création de l'Agence urbaine du Grand Tunis,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 5 avril 2016, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement des techniciens du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête:

Article premier - Est ouvert à l'Agence urbaine du Grand Tunis, le 30 novembre 2026 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement de techniciens du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre (4) postes repartis selon les spécialités suivantes :

Spécialité	Nombre de postes à pourvoir
Genie civil	1
Informatique	1
Géomatique	1
Urbanisme	1
Total	4

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 30 octobre 2026 au siège de l'Agence urbaine du Grand Tunis.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

*Le ministre de l'équipement et de
l'habitat*

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint technique du corps technique commun des administrations publiques au titre de l'année 2026 à l'Agence urbaine du Grand Tunis.

Le ministre de l'équipement et de l'habitat,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 95-108 du 25 décembre 1995, portant création de l'Agence urbaine du Grand Tunis,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et de l'habitat du 2 août 2000, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'adjoints techniques.

Arrête:

Article premier - Est ouvert à l'Agence urbaine du Grand Tunis, le 30 novembre 2026 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint technique spécialité électricité du corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un (1) seul poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 30 octobre 2026 au siège de l'Agence urbaine du Grand Tunis.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

*Le ministre de l'équipement et de
l'habitat*

Slah Zouari

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

**MINISTERE DE LA FAMILLE, DE
LA FEMME, DE L'ENFANCE
ET DES PERSONNES AGEES**

Arrêté de la ministre de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées du 22 septembre 2026, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'animateurs des jardins d'enfants du corps des animateurs des jardins d'enfants au profit du ministère de l'intérieur.

La ministre de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2024-721 du 31 décembre 2024, fixant le statut particulier du corps des animateurs des jardins d'enfants,

Vu l'arrêté de la ministre de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées du 12 juin 2026, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'animateurs des jardins d'enfants du corps des animateurs des jardins d'enfants.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées, le 30 octobre 2026 et jours suivants, un concours externe sur épreuves pour le recrutement d'animateurs des jardins d'enfants du corps des animateurs des jardins d'enfants au profit du ministère de l'intérieur.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à soixante-quinze (75) postes.

Art. 3 - La date de début de l'inscription des candidatures à distance au concours externe précité sur le site électronique du ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées minfemmes-concours.gov.tn est fixée au 25 septembre 2026.

Art. 4 - La date de clôture de la liste des candidatures à distance est fixée au 26 octobre 2026.

Art. 5 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 septembre 2026.

*La ministre de la famille, de la femme, de
l'enfance et des personnes âgées*

Asma Jabri

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri